

à celle qui déstituée de cette douce impression produit des fruits d'une force & d'une sainteté égale. » Vous me dispenserez, dit-il, de
 » qualifier votre dernière note ; quand vous
 » dites que les élans d'amour de Dieu qui dis-
 » férencient tant la vertu d'un chrétien d'un
 * J'ai dit » autre chrétien *, sont l'effet de la disposition
 précisé- » des organes, de la grande sensibilité de ca-
 ment le » ractère. Autant vaudroit nous dire que la
 contraire. » vertu tient à la disposition des organes, &
 » qu'on n'est agréable à Dieu qu'autant que
 » les organes sont bien disposés en sa faveur ».
 Si l'anonyme compare de sang-froid cet af-
 freux commentaire avec mon texte (p. 34),
 je suis sûr qu'il voudra se confesser d'un telle
 calomnie ; mais je persiste à dire qu'il ne doit
 pas le faire à un prêtre hérétique, même à l'ar-
 ticle de la mort.

AL'occasion de ce qui est dit du jeûne & de quelques autres points de discipline, dans le Journal du 15 Octobre 1793, p. 269, un pasteur de la Belgique m'adresse une Lettre assez étendue où se trouve ce passage de S. Thomas 2. 2æ. Q. 147. Art. 6. ad 2. *Jejunium Ecclesie non solvitur, nisi per ea quæ Ecclesia interdicere intendit instituendo jejunium : non autem intendit interdicere abstinentioniam potûs, qui magis sumitur propter alterationem corporis & ad digestionem ciborum assumptorum quàm ad nutritionem, licet aliquo modo nutriat. Et ideo licet pluriès jejunantibus bi-*